Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260127-2026_004-DE

ARGENTRÉ DU-PLESSIS
République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune d'Argentré du Plessis

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 janvier 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	19	25

Vote
Vote à l'unanimité
Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 29/01/2026
Et
Publication ou notification du : 29/01/2026

L'an 2026, le 27 Janvier à 18:33, le Conseil Municipal de la Commune d'Argentré du Plessis s'est réuni à la salle du conseil en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de BEVIERE Jean-Noël, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/01/2026.
Présents : M. BEVIERE Jean-Noël, Maire, Mmes : AUPIED Sandrine, BESNOUIN Caroline, GEFFROY Maryline, GESLAND Françoise, HAMON Marie-Claire, LE BIHAN Christine, ROBIN Laëtitia, VERE Martine, MM : BROSSAULT Christophe, CADET PASCAL, DESILLE Bertrand, FERRE Fabien, FRIN Joël, GALANT Pierre, GASNIER David, GEFFRAULT Pierre, LAMY Jean-Claude, LE GOUEFFLEC Christophe
Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : BAYON Hélène à Mme ROBIN Laëtitia, BONAMY Marina à Mme HAMON Marie-Claire, RENOU Séverine à M. BROSSAULT Christophe, MM : BONNIOT Thomas à Mme GEFFROY Maryline, CAILLEAU Claude à Mme AUPIED Sandrine, HAMELOT Christian à Mme GESLAND Françoise
Absent(s) : Mmes : BOUVIER Laetitia, SOCKATH Monique

A été nommé(e) secrétaire : M LE GOUEFFLEC Christophe

2026-004 – QUARTIER DU HILL – DENOMINATION DES RUES

Vu les articles L. 2121-30, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Considérant que la dénomination des voies est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté par arrêté du maire ».

Il est proposé la dénomination des rues en question ainsi :

1. Rue du Hill
2. Rue Elisabeth et Robert Badinter
3. Rue Simone Veil
4. Rue Geneviève de Gaulle - Anthonioz

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260127-2026_004-DE

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres

APPROUVE la dénomination des voies ainsi définie et suivant le plan annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/01/2026
Le Maire
Jean-Noël BEVIERE

Le Secrétaire
Christophe LE GOUEFFLEC